

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 15 novembre 2021 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 26      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 9 novembre 2021 s'est réuni le lundi 15 novembre 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, PORTMANN Pascal, BENQUET Daniel, PERALI Valérie,

Pouvoirs : de BOURBON Jean-Claude à GUILBAUD Valérie, de LE BRIS Alain à CILLIERES Charles, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de PERALI Valérie à FRANCIS Stéphane.

-----

### **I.07**

#### **Convention avec le Conservatoire d'espaces naturels de la Nouvelle-Aquitaine Champ de tulipes précoces 2021 - 2026**

La commune de Marmande a acquis la parcelle de « Bouchon haut » section DP n° 172 d'une contenance de 1,6859 ha (classée EBC, espace boisé classé) le 16 septembre 2005, afin de protéger le verger de Mondésir dans lequel pousse une espèce protégée sur le plan national, la tulipa praecox (tulipe précoce).

Le service des espaces verts assure l'entretien de ladite parcelle depuis son acquisition. Afin d'assurer une meilleure conservation et une meilleure gestion de ce site naturel qui présente un intérêt écologique, biologique et historique, la commune de Marmande souhaite passer une convention de préservation, de cogestion et de valorisation de la parcelle de « Mondésir » avec le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Ce partenariat n'implique aucun coût pour la commune de Marmande.

**Le Conseil municipal  
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'approuver cette convention de préservation, de cogestion et de valorisation avec le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine pour une durée de 5 ans.
- Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 16 novembre 2021



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 18/11/2021  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 18/11/2021



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET